



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



JOUONS ENSEMBLE

DOSSIER DE PRESSE

© Nastase / Stock



PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION



Pauline Déroulède

Marraine de l'opération
« Jouons Ensemble »

Organisée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel en partenariat avec le ministère chargé des Sports, le secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées et le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), l'opération « Jouons Ensemble » se tiendra du 17 au 23 mai 2021.

Ce temps fort de médiatisation du parasport a pour but d'inciter les médias audiovisuels (télévisions et stations de radio) sur l'ensemble du territoire de métropole et d'Outre-mer à intégrer plus de retransmissions sportives, mais aussi plus de sujets, émissions et interviews consacrés au parasport et aux acteurs du monde du handicap.

Mesure phare de la Stratégie Nationale Sport et Handicaps du ministère chargé des Sports et du plan Héritage de l'État en préparation des Jeux de Paris 2024, le développement de la médiatisation du parasport est plus que jamais essentielle en cette année de Jeux Paralympiques.

L'engagement de tous est nécessaire pour faire des compétitions parasports des compétitions à part entière, connues du grand public, changer le regard sur le handicap en présentant le handicap de manière positive, mais aussi pour susciter l'envie de pratiquer une activité physique chez les personnes en situation de handicap.

Tout au long de cette semaine, les médias seront également encouragés à valoriser les parcours inspirants des paralympiens, mais également démontrer que le sport est un formidable vecteur de transformation vers une société plus inclusive.

En effet, en cette période de crise sanitaire, les personnes en situation de handicap bénéficient de mesures dérogatoires pour poursuivre la pratique d'une activité physique et sportive avec l'encadrement qui leur est nécessaire. Toutefois, l'accès à la pratique sportive des personnes en situation de handicap reste un enjeu majeur pour lequel les médias ont un rôle à jouer. C'est en s'appuyant sur l'expertise des personnes en situation de handicap et notamment sur les travaux du comité de rédaction handicap du CSA que les médias pourront améliorer qualitativement et quantitativement leur traitement du parasport.

Cette première édition de « Jouons Ensemble » est l'occasion pour les médias d'apporter un autre regard sur le parasport et contribuer plus largement à la construction d'une véritable société du choix, inclusive et solidaire, qui permet à chacun de pratiquer une activité physique ou sportive à sa façon, selon ses envies et ses préférences.

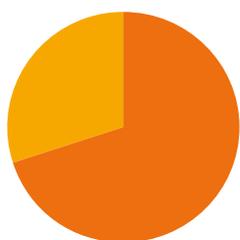
LA PRATIQUE DU SPORT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

ÉCOSYSTÈME DU PRATIQUANT ET FREINS IDENTIFIÉS

On compte 12 millions de Français (18 % de la population) en situation de handicap, dont 2,7 millions qui disposent d'une reconnaissance administrative de leur handicap.

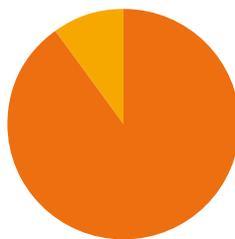
Cependant, même si peu d'études spécifiques existent, il est acquis que peu de personnes en situation de handicap pratiquent de manière régulière une activité physique et sportive dont les effets positifs sont pourtant régulièrement démontrés : lutte contre les effets de la sédentarité et contre les risques accrus d'obésité qui en découlent, amélioration de la mobilité, diminution de la prise de médicaments, sentiment de vivre son corps de manière positive et d'en avoir une meilleure perception, etc.

Selon l'étude « Sport et handicaps » réalisée par la Française des Jeux en avril 2015 :



70 %

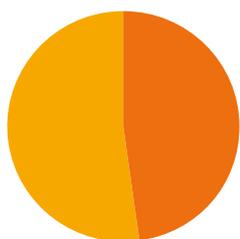
des personnes en situation de handicap interrogées se déclarent très intéressées par le sport en général.



90 %

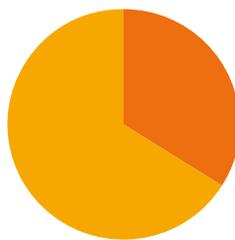
pensent qu'il est essentiel ou important de pratiquer une activité physique.

La même étude montre également qu'en dépit de cette volonté et de cet intérêt très forts, de nombreux éléments de l'écosystème sportif rendent encore la pratique sportive trop contraignante dans un contexte de handicap.



48 %

des personnes en situation de handicap ne pratiquent pas d'activités physiques et sportives.



34 %

en moyenne de la population générale ne pratiquent pas d'activités physiques et sportives.

(Source : baromètre national des pratiques sportives 2018, INJEP)

Le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap passe par l'identification des éléments qui entourent le pratiquant, et qui peuvent, à un instant de son parcours, apparaître comme des freins à la pratique. Chaque composante de cet écosystème est déterminante dans l'accès réel à une pratique sportive :

- la formation et l'encadrement ;
- le transport ;
- l'environnement social ;
- l'accessibilité des infrastructures ;
- l'équipement adapté ;
- l'offre de pratique.

Cette trajectoire doit permettre de reconnaître et d'intégrer, au moment où la construction de la branche « autonomie » de la Sécurité sociale est engagée, la pratique d'activités physiques et sportive comme l'un des éléments du parcours de vie de la personne en situation de handicap, en mobilisant les acteurs sportifs et toutes les parties prenantes autour de cet objectif.

Il s'agit alors de définir des objectifs et des mesures à l'intérieur même de cet écosystème, qui permettront aux personnes en situation de handicap de s'inscrire à leur tour dans des parcours sportifs, considérant que l'accès à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap repose sur un parcours souvent plus complexe.

Deux grands objectifs ont alors été définis ici :

- Accompagner et orienter
- Informer et sensibiliser

HANDICAPS, REPÈRES CHIFFRÉS

1 700 000

personnes avec une déficience visuelle
dont 80 000 aveugles

700 000

personnes avec une déficience
intellectuelle dont 50 000 trisomiques

200 000

sourds profonds

180 000

traumatisés crâniens

125 000

infirmes Moteurs Cérébraux (Prématurité...)

50 000

blessés médullaires
(+ 1 000 par an : accidentologie)

38 000

amputés (+ 3 000 par an, 2 % < 16 ANS)

4 000

myopathes



Damien Seguin

Parrain de l'opération
« Jouons Ensemble »

L'ÉTAT, LE MOUVEMENT SPORTIF ET DU HANDICAP RENFORCENT LEUR ENGAGEMENT POUR LE PARASPORT



© DenKwatev / Stock

Co-construite avec le le secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées et le Comité Paralympique et Sportif français (CPSF), et les acteurs du mouvement sportif et du handicap, la Stratégie Nationale Sport et Handicaps 2020-2024 du ministère chargé des Sports place le pratiquant en situation de handicap au cœur de chacune des mesures qui y sont inscrites, qui prennent en compte tous les éléments qui composent l'écosystème du sport (offre de pratique, environnement social, accessibilité, formation, encadrement, transports...).

Elle vise également à permettre aux sportifs de haut niveau des disciplines paralympiques de contribuer à l'objectif d'une équipe de France olympique et paralympique plus performante.

Elle a également pour objectif de créer les conditions qui permettront aux pratiquants en situation de handicap de compter de façon proportionnée parmi les 3 millions de sportifs pratiquants supplémentaires d'ici 2024.

4 AXES

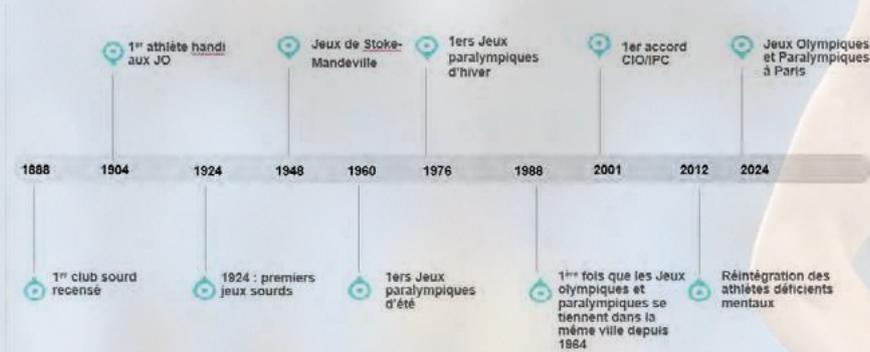
- FAVORISER ET FACILITER L'ACCÈS À UNE PRATIQUE PHYSIQUE ET SPORTIVE
- DÉVELOPPER ET STRUCTURER UNE OFFRE DE PRATIQUE ADAPTÉE AUX BESOINS
- AMÉLIORER LA PERFORMANCE FRANÇAISE AUX JEUX PARALYMPIQUES
- PILOTER ET ÉVALUER

LES MESURES PHARES

- Promouvoir la pratique sportive des personnes en situation de handicap dans le cadre des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire
- Développer la médiatisation des parasports
- Accéder à la pratique sportive grâce aux aidants
- Favoriser la mutualisation, réutiliser le matériel technique et sportif dédié aux pratiques « sport-handicaps »
- Créer un modèle de développement des sportifs
- Valoriser et communiquer sur le Handiguide des sports

JEUX PARALYMPIQUES

Histoire



Les Jeux Paralympiques aujourd'hui

4 350

athlètes

22

sports

107

médailles d'or chinoises

4,1 milliards

audience cumulée

160

pays représentés

528

épreuves

12^{ème}

position de la France

150

taille de la délégation française

Chiffres clés Tokyo 2020

Environ **150** athlètes français

2 porte-drapeaux

22 sports au programme dont 19 où la France est représentée :

- Para athlétisme
- Para aviron
- Boccia
- Cécifoot
- Para Badminton
- Para canoë
- Para cyclisme
- Escrime fauteuil
- Para équitation
- Para haltérophilie
- Para judo
- Para natation
- Para tennis de table
- Tennis fauteuil
- Para taekwondo
- Para tir sportif
- Para tir à l'arc
- Para triathlon
- Rugby fauteuil
- (Pas d'EFR en basket fauteuil, goalball et volley assis)



LE HANDIGUIDE DES SPORTS

<https://www.handiguide.sports.gouv.fr/>

Changer le regard sur le handicap est un enjeu de société dans lequel le sport joue un rôle majeur tant pour l'estime de soi, que pour l'autonomie, la réhabilitation ou encore l'inclusion des personnes handicapées. L'accès au sport est un droit pour toutes et tous. Le Handiguide des sports est le fruit d'un travail associant tous les acteurs du sport handicap en France : le ministère chargé des Sports, le secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées et le ministère de la Santé, ainsi que différents acteurs de terrain, notamment le mouvement sportif Olympique et Paralympique, ainsi que des représentants des collectivités locales et des structures d'accueil.

Cette solution numérique innovante permet aux personnes en situation de handicap de trouver de manière simple, fiable, ergonomique et pleinement accessible l'activité sportive la plus adaptée dans leur environnement de proximité. Cet outil est conçu pour changer réellement le quotidien des personnes en situation de handicap.

Le site propose des fonctionnalités (géolocalisation, trajets d'accès aux structures sportives) et des informations à destination des sportifs en situation de handicap et des structures qui proposent une offre de pratique partout sur le territoire. Consultable sur toute forme de terminal, le Handiguide permet aussi le partage d'expériences et l'animation de communautés autour du parasport.



CHIFFRES CLÉS DU PARASPORT

2019

Année de la refonte du site « Handiguide des sports » qui permet de recenser l'offre et les structures proposant une activité physique et sportive près de chez soi.

À retrouver ici : www.handiguide.sports.gouv.fr

3

le nombre de millions de pratiquants sportifs supplémentaires en 2022, dont un fort taux de personnes en situation de handicap (Objectif gouvernemental)

12

le nombre de millions de personnes en situation de handicap, dont 2,7 ont une reconnaissance administrative

17

le nombre de fédérations sportives ayant aujourd'hui une délégation pour une ou plusieurs para-disciplines et/ou paradisciplines adaptées

125

le nombre de sportifs composant la délégation française des Jeux Paralympiques de Rio en 2016

628

le nombre d'épreuves lors des Jeux Paralympiques de Rio en 2016

48 %

de personnes en situation de handicap ne pratiquent pas d'activités physiques et sportives (INJEP 2018)

CHIFFRES CLÉS DE LA DIFFUSION DES ÉVÉNEMENTS PARASPORTS DEPUIS 2012

Les sportifs en situation de handicap souffrent toujours d'un déficit chronique d'image et de notoriété quant à leurs performances sportives. Les grands événements sportifs proposant des épreuves parasports ne sont que très peu médiatisés. C'est pour cette raison qu'a été créé un fonds de soutien pour le financement de la production audiovisuelle.

Géré par l'Agence nationale du Sport, ce fonds a pour objet d'accroître l'exposition des disciplines et des événements sportifs émergents (dont le sport féminin et le sport handicaps), en versant aux structures une subvention permettant de prendre en charge une partie des coûts de production des événements et reportages qu'elles supportent. Depuis sa création, 172 retransmissions et reportages ont été soutenus par ce dispositif.

Par ailleurs, les données issues du baromètre de la diversité mettent en avant les résultats suivants (données CSA 2018) :

- Pourcentage de personnes handicapées dans les programmes sportifs (retransmissions et magazines sportifs) : 0,9 % (non pondéré) et 0,8 % (pondéré en fonction du poids de la personne au sein du programme) ;
- Pourcentage de personnes handicapées dans les retransmissions sportives : 1,2 % (non pondéré) et 2,9 % (pondéré en fonction du poids de la personne au sein du programme) ;
- Pourcentage de personnes handicapées dans les magazines sportifs : 0,6 % (non pondéré) et 0,3 % (pondéré en fonction du poids de la personne au sein du programme).

Suite à la signature d'une charte relative à la représentation des personnes handicapées et du handicap dans les médias audiovisuels le 3 décembre 2019 lors du dernier comité interministériel du handicap, l'enjeu consiste à améliorer la visibilité des sportifs en situation de handicap par les chaînes signataires lors de la diffusion de compétitions parasports, ou lors de documentaires et reportages.

UTILISER LES MOTS JUSTES POUR PARLER DU HANDICAP

TERMES GÉNÉRIQUES

ON PRIVILÉGIERA	ON ÉVITERA
« Une personne en situation de handicap » ou, à défaut, « une personne handicapée »	« Un handicapé » ou « une handicapée » tout comme on évitera de parler de « sourds », d'« aveugles », de « bègues »
« Accomplir quelque chose avec son handicap » Le handicap est une composante de l'identité d'une personne, avec laquelle celle-ci vit.	« Accomplir quelque chose malgré / en dépit de son handicap » Les réalisations des personnes en situation de handicap ne s'inscrivent pas dans une lutte. Il ne s'agit pas de prendre une revanche sur le handicap.
	« Souffrir de » car le handicap n'implique pas nécessairement une souffrance (exemples : la surdité, la cécité)

LE PARASPORT

ON PRIVILÉGIERA	ON UTILISERA À BON ESCIENT
« Parasport » terme regroupant les disciplines pratiquées par des personnes en situation de handicap, quelle que soit la nature de leur handicap. Un « para athlète » est un sportif pratiquant un parasport.	« Handisport » / « Sport adapté » Le 1 ^{er} ne désigne que les disciplines pratiquées par des personnes en situation de handicap physique ou sensoriel, et le 2 nd uniquement celles pratiquées par des personnes en situation de handicap mental ou psychique.
« Les Jeux » terme inclusif qui désigne tant les Jeux Olympiques que Paralympiques.	« Les Jeux Olympiques » terme qui ne désigne que les Jeux auxquels participent les athlètes valides.

ON PRIVILÉGIERA	ON ÉVITERA
« Jeux Paralympiques » Les Jeux qui réunissent les sportifs en situation de handicap, à l'exception des personnes sourdes qui concourent lors de Jeux spécifiques : les Deaflympics.	Les « Jeux para olympiques » qui n'existent pas !
« Champion » Un para athlète qui remporte une compétition est, à l'image d'un sportif valide, un champion.	« Héros » ou « Super-héros » Même s'ils paraissent mélioratifs, ces termes, souvent utilisés pour désigner les para athlètes, ne contribuent pas à banaliser la pratique du sport par les personnes en situation de handicap.

TROIS CONSEILS POUR SAVOIR QUAND MENTIONNER UN HANDICAP

1. **Ne jamais mentionner le handicap d'une personne lorsque le propos n'a aucun lien avec la thématique du handicap.**
2. **Éviter de rappeler le handicap d'une personne si celle-ci bénéficie d'une notoriété telle que celui-ci est d'ores et déjà connu du grand public.**
3. **Pour les contenus télévisuels, l'image seule permet d'informer les téléspectateurs de certains handicaps visibles. Dès lors, il n'est pas nécessaire de les rappeler.**

TROIS CONSEILS POUR MIEUX PARLER DU PARASPORT

1. **Mettre en avant, non seulement les para athlètes de haut niveau, mais aussi le sport amateur, le sport loisir.** Le parasport n'est pas réservé à une élite paralympique.
2. **Mettre en avant des situations de mixité dans le monde du sport, mêlant athlètes valides et en situation de handicap.** Il ne s'agit pas d'univers cloisonnés, mais de personnes qui partagent une même passion.
3. **Éviter les analogies récurrentes sur la vie personnelle des para-athlètes et axer le propos, comme pour un athlète valide, sur l'aspect sportif.**

Source : Comité de rédaction issu de la charte relative à la représentation des personnes handicapées et du handicap dans les médias audiovisuels ¹

1. Comité de rédaction :

- **Michael Jeremiasz**, champion paralympique et fondateur d'une société de production audiovisuelle ;
- **Laetitia Bernard**, journaliste non-voyante à la rédaction de Radio France ;
- **Pascale Colisson**, responsable pédagogique pour l'école de journalisme de Paris Dauphine, connue pour ses travaux sur l'inclusion ;
- **Philippe Aubert**, président du conseil pour les questions d'éthique et de sémantique du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) ;
- **Charles Gardou**, anthropologue, professeur d'université et auteur de nombreux ouvrages sur le handicap ;
- **Philippe Lefait**, journaliste, père d'une jeune femme handicapée, et auteur avec sa femme du livre « Et tu danses Lou » ;
- **Emmanuelle Dal'Secco**, journaliste spécialisée et rédactrice en chef de handicap.fr ;
- **Patrick Bezier**, ancien président du groupe Audiens et membre du conseil d'administration de l'Association pour l'insertion professionnelle et sociale des personnes handicapées ;
- **Vincent Lochmann**, membre du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), assesseur de la commission Culture, sport et médias ;
- **Marie-Pierre DeBantel**, membre du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), anciennement RH d'un groupe de télévision.

CONTACTS PRESSE

MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS

SECRETARIAT PRESSE

01 40 45 91 06

sec.presse.sports@sports.gouv.fr

www.sports.gouv.fr

facebook/sports.gouv.fr

[@Sports_gouv](https://twitter/Sports_gouv)

instagram.com/sports.gouv

SECRETARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

SECRETARIAT PRESSE

Nathalie Mercier : nathalie.mercier@pm.gouv.fr

COMITÉ PARALYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS

SECRETARIAT PRESSE

Marion Watelle : medias@france-paralympique.fr

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

SECRETARIAT PRESSE

Célia Wapoutou : celia.wapoutou@csa.fr

Twitter : [@csaudiovisuel](https://twitter/csaudiovisuel)